



OCTO AM
GÉRANT OBLIGATAIRE VALUE

POLITIQUE D'EXCLUSION

Version à jour du 01/01/2024

PRÉAMBULE

En tant que gestionnaire d'actifs, **Octo Asset Management** (« **OCTO AM** ») investit des capitaux pour financer l'économie réelle et a choisi d'engager cette allocation de façon responsable :

- En prenant en compte l'exposition des émetteurs aux risques extra-financiers (E, S, G) dans ses décisions d'investissement.
- En appliquant une politique d'exclusion de certains secteurs ou activités controversées de son univers d'investissement

Cette politique d'exclusion a pour but :

- D'être conforme à la réglementation nationale et internationale
- D'être en adéquation avec les ambitions et engagements pris dans le cadre de la démarche d'intégration E, S, G déployée sur un certain nombre de stratégies d'investissements.

PÉRIMÈTRE DE LA POLITIQUE D'EXCLUSION

La politique d'exclusion concerne les OPC suivants : Octo Crédit ISR Court Terme, Octo Crédit Value, Octo Rendement 2025, Octo Rendement 2028, Octo Crédit Value Investment Grade et CS Patrimoine.

MÉTHODOLOGIE D'EXCLUSION DES TITRES DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT

La politique d'exclusion déployée par **OCTO AM** a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux.

La liste des sociétés impliquées est communiquée au contrôleur des risques qui intègre cette dernière dans les outils informatiques à la disposition des gérants qui ont interdiction d'acheter les titres en question.

Si une société dans laquelle l'équipe de gestion est investie apparaît, lors d'une mise à jour, sur la liste des sociétés impliquées, **OCTO AM** s'engage à vendre le titre dans les meilleurs délais afin de respecter au mieux les intérêts de ses clients.

Le respect de ces exclusions est suivi par le contrôleur des risques ainsi que par l'équipe Conformité et Contrôle Interne.

Politique d'exclusion	
Secteurs et activités :	Armement controversé et non conventionnel
	L'industrie du Tabac
	Le charbon
	L'industrie des jeux d'argent et de hasard
Exclusion territoriale :	Huile de Palme
	Liste noire GAFI
Entreprises controversées :	Entreprises soupçonnées de violation grave et/ou répétée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies

I. LES SECTEURS ET ACTIVITÉS EXCLUES DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Les activités controversées sont les activités sujettes à des controverses pour des raisons éthiques et/ou réglementaires pouvant entraîner, outre un risque réputationnel, des risques en matière de paix dans le monde et de sécurité internationales. Les entreprises impliquées dans la production et/ou la vente de produits/services en lien avec des activités et/ou des pays controversés sont exclues de l'univers d'investissement.

Les logiques d'exclusion sectorielle portent sur plusieurs secteurs de l'univers d'investissement des différentes stratégies de l'équipe de gestion. L'objectif est d'améliorer l'impact ESG en excluant des secteurs présentant des risques trop importants/généralisant des externalités négatives trop importantes en matière d'environnement, sociale ou de gouvernance.

Armement controversé et non conventionnel

Contexte général

OCTO AM reconnaît aux Etats le droit et la nécessité de se défendre et d'agir militairement dans le respect du droit international. Pour autant, **OCTO AM** considère qu'il existe des risques spécifiques liés à l'industrie de l'armement :

- Une utilisation en violation des droits de l'homme et du Droit international ;
- Les graves conséquences de l'utilisation de certaines armes pour les populations civiles et pour les territoires affectés, y compris en temps de paix ;
- L'absence de transparence de certains pays entraînant des risques élevés de corruption.

Certaines de ces armes controversées et non conventionnelles sont par ailleurs interdites par des traités internationaux et très discutées par l'opinion publique.

OCTO AM intègre dans sa politique d'exclusion les armes suivantes :

- Armes controversées : mines antipersonnel, bombes à sous-munitions
- Armes non conventionnelles : armes biologiques et armes chimiques

Motifs d'exclusion

Compte tenu de la menace que ces armes représentent pour les droits de l'Homme et pour la paix mondiale, des traités internationaux ont été signés afin d'encadrer la production, le commerce ainsi que la détention de certaines de ces armes.

Une ratification loin d'être unanime

Même s'il existe des conventions et traités interdisant le développement, l'emploi et ou le stockage de certaines armes dites controversées, ces textes n'ont pas reçu un assentiment unanime de la part de la totalité des Etats, faisant peser un risque important pour les populations.

Des conséquences humanitaires disproportionnées

Pendant un conflit, les armes controversées et non conventionnelles, compte tenu de leurs caractéristiques, présentent un risque accru d'atteindre des objectifs non-militaires. Leur utilisation à proximité de zones habitées augmente considérablement le risque d'infliger des dommages aux populations ou aux infrastructures civiles.

Par ailleurs, certaines de ces armes peuvent engendrer des conséquences dramatiques sur les populations et infrastructures civiles y compris en temps de paix. L'expérience des dernières

décennies a su mettre en lumière leur impact destructeur et meurtrier, tant en raison de la facilité avec laquelle elles peuvent être dispersées en très grand nombre que de la fréquence des mauvais fonctionnements constatés.

En plus de ce double risque humanitaire, ces armes nuisent également au développement économique des zones affectées par leur utilisation lors de conflits.

L'approche d'OCTO AM

Compte tenu des raisons exposées ci-dessus ainsi que de la recommandation de l'AFG sur l'interdiction du financement des armes à sous-munition et des mines antipersonnel¹, **OCTO AM** a pris l'engagement d'appliquer une politique d'exclusion de l'armement controversé et non conventionnel à son univers d'investissement.

L'industrie du Tabac

Contexte général

Selon l'organisation mondiale de la santé (ci-après « OMS »), chaque année le tabac cause la mort de plus de huit millions de personnes dans le monde, dont un million de non-fumeurs exposés au tabagisme passif, ce qui en fait le facteur le plus important de mort « évitable » à travers le globe. Rappelons aussi que près de 84% des fumeurs vivent dans les pays émergents.⁵

Motifs d'exclusion

Chaque année l'OMS tente d'alerter les gouvernements mondiaux sur les risques liés au tabagisme.

Des coûts humains, financiers et sociaux

A l'origine de huit millions de morts dans le monde par an, le tabagisme représente la plus grave menace ayant jamais pesé sur la santé publique mondiale. Il constitue un facteur aggravant de santé avec une augmentation du risque de mortalité pour les personnes les plus démunies.

En plus de ces conséquences humaines et sociales désastreuses, le tabagisme induit également un coût financier insoupçonné. En effet, les dépenses sociales et ou les différentes initiatives de lutte contre le tabagisme ne sont pas compensées en intégralité par les recettes fiscales des Etats, creusant ainsi un peu plus les déficits budgétaires à l'exemple de la France.

Un obstacle au développement économique et à la croissance

L'industrie du tabac est aujourd'hui concentrée autour de quelques grandes multinationales. L'impact économique en termes d'emplois est donc très limité. Parallèlement, le tabagisme tend à creuser les inégalités sociales autant en ce qu'il constitue un marqueur social, qu'en ce qu'il est une source d'appauvrissement pour les consommateurs et leur entourage (coût du produit, dépenses de santé liées au tabagisme). Selon l'OMS, les plus gros consommateurs de tabac sont les pauvres et les très pauvres. A l'échelon mondial, 84% des fumeurs vivent dans des pays en développement et des pays en transition sur le plan économique⁶.

Un coût environnemental méconnu mais bien réel

De la culture du plant de tabac aux produits chimiques qui la composent, jusqu'à la gestion des déchets des mégots en passant par le packaging des cigarettes, l'ensemble du cycle de vie d'une

¹ Recommandations sur l'interdiction du financement des armes à sous-munitions et des mines anti-personnel – Guide professionnel de l'AFG, avril 2013 www.afg.asso.fr/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=148&Itemid=215&lang=fr

⁵ Site web de l'Organisation Mondiale de la Santé, article sur le Tabac : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>

⁶ Guindon GE and Boisclair D. Past, Current and Future Trends in Tobacco Use. HNP Discussion paper, Economics of Tobacco Control Paper No.6. February 2003.

cigarette ou d'un autre produit du tabac porte grandement atteinte à l'environnement. Le procédé même de séchage des feuilles de tabac contribue également au phénomène de réchauffement climatique.

L'approche d'OCTO AM

Compte tenu des risques induits par le tabagisme sur la santé et l'économie **OCTO AM** a pris l'engagement d'appliquer une politique d'exclusion sur les valeurs liées à la production ou la vente au détail du tabac.

Le charbon

Contexte général

Le charbon a été pendant longtemps la pierre angulaire de la production d'électricité dans le monde. Il est à l'origine de la première révolution industrielle, a permis l'avènement de nombreuses innovations (développement des transports ; machine à vapeur etc...) et est devenu omniprésent dans notre vie quotidienne.

Compte tenu des risques liés à son exploitation (explosions meurtrières, effondrements ou encore maladies pulmonaires) le pétrole et le gaz se sont peu à peu substitués au charbon en Europe. Pour autant, le charbon demeure encore aujourd'hui une source d'énergie importante en raison de son bas prix et de son abondance dans certaines régions.

Parallèlement, l'industrie du charbon n'a jamais été autant pointée du doigt pour les dangers qu'elle représente pour l'homme ainsi que pour la planète. La problématique de son empreinte environnementale est aujourd'hui fondamentale.

Motifs d'exclusion

Un enjeu environnemental

D'après l'Agence Internationale de l'Energie (ci-après « AIE »), plus de 40% des émissions de CO₂ dans le monde sont liées à la combustion du charbon⁷. Le charbon est la première source d'électricité dans le monde (avec une part de 38% d'après l'AIE) et est la plus émettrice de carbone (avec des facteurs d'émission 4,0 t CO₂/tep pour le charbon d'après le Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat⁸).

Par le biais de l'accord de Paris sur le climat⁹, les pays se sont engagés à contenir le réchauffement climatique à 2°C, voire 1,5°C d'ici 2100. Pour ce faire, outre le recours accru aux énergies renouvelables, le secteur de l'énergie doit aussi progressivement abandonner le charbon de sorte qu'il ne représente pas plus de 2% de la production d'électricité en 2050¹⁰ (contre 38% en 2019). Cela entraînera la fermeture de toutes les centrales à charbon dans les pays de l'OCDE et de l'UE d'ici 2030, de même pour la Chine à horizon 2040 et à horizon 2050 pour le reste du monde.

⁷ Executive summary du rapport de l'AIE sur le charbon, 2019 disponible ici : <https://www.iea.org/reports/coal-2019>

⁸ Extrait du rapport du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, 2006 https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/pdf/2_Volume2/V2_2_Ch2_Stationary_Combustion.pdf

⁹ Le texte intégral ici : https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

¹⁰ Rapport du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5°C, 2019 : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

Un enjeu humain

Le charbon a également un coût humain largement insoupçonné. Encore aujourd'hui, il provoque chaque année 23 000 décès prématurés¹¹ rien qu'en Europe. Malgré les évolutions de ces dernières décennies, les centrales à charbon émettent encore des polluants toxiques (plomb, mercure, etc...) et des particules fines provoquant ainsi de lourds dégâts sur la santé (maladie pulmonaire, etc...).

Un enjeu réglementaire

Les nombreuses initiatives liées à l'environnement ont été suivies de la part des Etats, notamment de l'Europe, d'engagements à l'exemple de l'accord de Paris dont l'Union européenne est signataire. En France, la stratégie nationale bas carbone prévoit l'arrêt des dernières centrales électriques au charbon d'ici 2022 (ou leur évolution vers des solutions moins carbonées).

L'approche d'OCTO AM

Compte tenu des enjeux exposés ci-dessus ainsi que des initiatives relatives à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, **OCTO AM** a pris l'engagement d'exclure de son univers d'investissement

- Toutes les sociétés dont plus de 10% du chiffre d'affaires est exposé à l'extraction et la production de charbon.
- Toutes les sociétés dont plus de 30% du chiffre d'affaires est exposé à la production d'électricité à base de charbon thermique.
- Toutes les sociétés dont moins de 30% du chiffre d'affaires est exposé à la production d'électricité à base de charbon thermique, et qui ne sont pas engagées dans un programme contraignant et véritable de sortie du charbon thermique à moyen terme (trois à cinq ans) ni incluant une progression significative de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

A partir de 2030, toutes les sociétés encore exposées à la production d'électricité à base de charbon thermique seront exclues.

L'industrie des jeux d'argent et de hasard

Contexte général

Bien qu'ancienne, l'industrie des jeux d'argent et de hasard a connu des fortunes diverses au gré de l'évolution du contexte socio-culturel propre à chacun des pays du globe. Honnie par les uns en raison d'une immoralité supposée, elle était plébiscitée par d'autres comme une industrie de loisirs et de divertissement parmi tant d'autres. Et si ce débat n'est toujours pas tranché aujourd'hui (d'autant moins d'ailleurs que les Etats sont bien souvent peu enclins à renoncer aux recettes fiscales qu'ils sont susceptibles d'en tirer), cette industrie n'en a pas moins connu un essor nouveau avec le développement des jeux en ligne.

Motif d'exclusion

Un enjeu social et de santé publique

Au-delà de toute référence à une quelconque moralité, l'industrie des jeux d'argent et de hasard est problématique dans la mesure où elle génère des coûts sociaux importants en termes d'addiction et d'appauvrissement de nombreux joueurs. L'approche pathologique du jeu est relativement récente et renvoie à la prise de conscience des coûts sociaux, individuels et collectifs,

¹¹ *Le nuage noir de l'Europe: comment les pays utilisant du charbon rendent leurs voisins malades*, WWF, Climate Action Network, Heal, et Sandbag. Disponible ici : https://env-health.org/IMG/pdf/dark_cloud-full_report_final.pdf

induits par des comportements de jeux excessif et compulsif. De plus en plus définie comme une source d'impôt régressif dans la mesure où les comportements addictifs au jeu touchent de façon disproportionnée les catégories sociales les moins favorisées, l'industrie des jeux d'argents génère également des coûts sociaux en termes de développement de services de soins et de stratégies de prévention adaptées.

L'approche d'OCTO AM

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, **OCTO AM** a fait le choix d'exclure de son univers d'investissement toutes les sociétés qui ressortissent du secteur des jeux d'argent et de hasard.

Huile de Palme

Contexte Général

L'huile de palme est une matière première qui représente un risque pour les forêts. Les plantations sont responsables de la déforestation, notamment en Asie du Sud-Est. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime dans son dernier rapport que 12 % des émissions de gaz à effet de serre seraient dues à la déforestation.

Les raisons de l'exclusion

Nous souhaitons exclure tous les producteurs et distributeurs d'huile de palme afin de protéger au mieux les écosystèmes et lutter contre la déforestation. Les plantations de palmier à huile seraient directement responsables d'environ 15 % de la déforestation totale mesurée entre 1990 et 2015 en Indonésie et 40 % en Malaisie. À l'échelle globale, le rôle du palmier à huile dans la déforestation est bien moindre qu'en Asie du sud-est où le développement des plantations a été particulièrement intense. Entre 1990 et 2008, environ 2,3 % de la déforestation mondiale étaient liés directement au palmier à huile.

L'approche d'OCTO AM

Nous excluons tous les producteurs et distributeurs d'huile de palme.

II. Les entreprises controversées

Entreprises soupçonnées de violation grave et/ou répétée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Le « *Pacte mondial des Nations Unies* » est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude et des pratiques plus socialement responsables.

Ce Pacte propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Les entreprises signataires s'engagent à progresser dans l'un des 4 thèmes du Pacte Mondial :

1. Elles sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
2. Elles sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.
3. Elles sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

4. Elles sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Elles sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Elles sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
7. Elles sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. Elles sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Elles sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
10. Elles sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Motifs d'exclusion

Un coût humain qui atteint des millions de personnes

La publication en 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, n'a pas permis de mettre fin aux violations des droits de l'homme à l'échelle mondiale. La liste de ces violations alimente régulièrement les rapports d'*Amnesty International* dont le plus récent égrène sur 500 pages les trop nombreuses atteintes toujours portées à ces droits pourtant fondamentaux¹².

Plus avant, l'ONU estime que 40 millions de personnes dans le monde sont victimes de l'esclavage moderne et 152 millions d'enfants sont forcés à travailler, dont 72 millions qui effectuent un travail dangereux.¹³

Un coût environnemental

D'après l'ONU, l'année 2019 a été la plus chaude et marque la fin d'une décennie de records de chaleur. Les niveaux de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre ont atteint des niveaux exceptionnels en 2019. Les océans se sont réchauffés, les quantités de neige et de glace ont diminué et le niveau des mers s'est élevé. Le réchauffement climatique est indéniable. Il est donc urgent de prendre des initiatives environnementales.¹⁴

L'approche d'Octo AM

Compte tenu des coûts précités, **OCTO AM** a choisi d'exclure toute société enfreignant un des 10 principes du *Pacte mondial des Nations Unies* de son univers d'investissement. Par principe, les émetteurs ayant fait l'objet d'une controverse jugée « Alignement avec le Pacte mondial : Échec » selon l'approche de MSCI ESG Research qui ne seraient pas détenus en portefeuille sont exclus de l'univers investissable des différents fonds gérés par OCTO AM, sauf décision contraire du Comité Controverses motivée par des éléments factuels permettant de démontrer que les risques de les voir se reproduire à l'avenir sont très limités.

Quant aux émetteurs en portefeuille qui feraient l'objet de nouvelles controverses, l'analyse de l'impact de ces nouvelles controverses relève de l'équipe de gestion. En fonction de leur gravité, ces controverses pourraient intégrer la liste d'exclusion applicable à l'ensemble des fonds gérés par la société, indépendamment de l'appréciation qu'est susceptible d'en faire MSCI, étant entendu que toute décision relative à l'impact des controverses est tranchée par le Comité Controverses sur la base d'une analyse dûment documentée et contrôlée.

¹² <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/05/POL1032022021FRENCH.pdf>

¹³ Site de l'Onu <https://www.un.org/en/observances/world-day-against-child-labour>

¹⁴ Site de l'ONU <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/climate-change-2/>

III. L'exclusion territoriale

Nous excluons tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ainsi que tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la liste noire du Groupe d'action financière (GAFI)

Nous les mettons à jour chaque semestre.